



## LE CONSEIL DE DISTRICT DE GRAND-PORT

### AVIS

#### LANCEMENT DU FOUR CREMATOIRE DE PLAINE-MAGNIEN

Le Conseil de District tient à informer le publique en général et particulièrement ceux résidant dans la limite territoriale du Conseil de District de Grand-Port que le four crématoire situé au Cimetière de Plaine-Magnien sera opérationnelle à partir du 06 Janvier 2016.

Toute réservation pour l'incinération doit être effectuée comme suit :

- 1) Lundi à Vendredi-08.30hrs à 15.00hrs au département de la santé publique du Conseil de District de Grand-Port ; Route Royale, Rose-Belle (Tel : 627 4575/627 7633).
- 2) Samedi-08.00 hrs à 12.00 hrs au département de la santé publique du Conseil de District de Grand-Port ; Route Royale, Rose-Belle (Tel : 627 4575/627 7633).
- 3) Dimanche-07.00 hrs à 12.00 hrs au bureau de l'inspectorat à la foire de Rose-Belle (Tel : 627 5332)
- 4) Montant à payer : (a) Crémation sans cercueil-Rs 2,000/-  
(b) Crémation avec cercueil-Rs 3,000/-

Le publique est aussi avisé qu'ils doivent produire les documents suivants (originale et copie) :

- 1) Carte d'identité Nationale de l'appliquant
- 2) Carte d'identité Nationale du défunt
- 3) Certificat de Crémation délivré par le Ministère de La Santé et Qualité de La Vie.

#### A Noter

- 1) Le paiement par voie postale ne sera pas considéré.
- 2) Le paiement peut être fait comme suit :  
- Cash - Chèque Visé par la banque - Carte Bancaire
- 3) La caisse au siège du Conseil de District de Grand-Port à Rose-Belle est ouverte du Lundi au Vendredi de 9.00 heures à 15.00 heures (à l'exception des jours fériés).
- 4) En cas de jours fériés, les Samedi et Dimanche le paiement en cash seulement peut être effectué avec l'officier en charge du Cimetière du Conseil. Le publique est avisé d'exiger un reçu en retour de tout paiement effectué.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le département de la santé publique sur le 627 4575/627 7633 ou sur le Hotline 5824 6376 de 9.00 hrs à 16.00 hrs.

28 Décembre 2015

**S. Teeluck**  
Chief Executive